



58 recommandations

issues de la Convention scientifique
De la fabrique des connaissances à leur réception par

Garantir l'accès aux sciences : (in)former, médier et sensibiliser

POLITIQUES ÉDUCATIVES

- 1 **Garantir le droit à l'accès et la participation** aux sciences et aux innovations
- 2 **Faire de l'indépendance et de l'ouverture des organismes scientifiques de l'Éducation nationale** un levier de co-construction des politiques éducatives
- 3 **Ancrer durablement** la lutte contre les inégalités de genre dès les premières années de scolarité
- 4 **Structurer les politiques éducatives** autour d'une approche fondée sur les effets croisés des inégalités
- 5 **Instituer un socle commun d'éducation aux enjeux socio-environnementaux** comme un apprentissage progressif de la pensée systémique et de la transdisciplinarité
- 6 **Instituer la démarche scientifique** comme enjeu central de la formation, dès le plus jeune âge
- 7 **Structurer et institutionnaliser** les sciences participatives et la diffusion sciences-société dès la formation scolaire
- 8 **Développer la recherche-action collaborative** comme levier d'engagement citoyen

MÉDIATION SCIENTIFIQUE

- 9 **Renforcer les activités de médiation scientifique**, par une meilleure (re)connaissance de ses acteurs et actrices, et par l'innovation dans des formats de médiation dont l'efficacité a été prouvée scientifiquement
- 10 **Institutionnaliser la médiation scientifique** dans le cursus doctoral pour une systématisation des interactions avec la sphère éducative

- 11
- 12
- 13



Co-construire et ouvrir les connaissances scientifiques

ASSOCIER LA SOCIÉTÉ CIVILE AUX ORIENTATIONS POLITIQUES DE LA SCIENCE

- 14 **Valoriser les connaissances scientifiques** dans la prise de décision publique
- 15 **Favoriser la participation éclairée** des citoyens et citoyennes aux choix des politiques scientifiques



CO-CONSTRUIRE LES SAVOIRS

- 16 **Reconnaître et structurer** la place d'acteurs et actrices non académiques (associations, groupes de personnes concernées, entreprises, collectivités) pour la production de connaissances
- 17 **Développer et soutenir** la communication et la visibilité de projets de recherches participatives
- 18 **Reconnaître et valoriser** toutes les personnes contributrices dont les experts et expertes d'usage

GARANTIR L'ACCÈS AUX CONNAISSANCES

- 19 **Engager un vaste plan "science ouverte"**
- 20 **Rendre obligatoire la mise en ligne des rapports publiés** suite à des recherches financées par des fonds publics quels que soient les résultats, même s'ils sont négatifs
- 21 **Former les producteurs et productrices de connaissances scientifiques** à formater leurs données pour les rendre FAIR
- 22 **Soutenir financièrement** les outils numériques œuvrant dans le sens de la transmission de connaissances, fondée sur des exposés structurés et sourcés

- 23
- 24
- 25
- 26
- 27

Transformer le système de recherche

ORGANISATION DE LA RECHERCHE ET RÔLE DES SCIENTIFIQUES

- 28 **Aligner les règles institutionnelles** sur une science ouverte
- 29 **Construire des indicateurs d'évaluation** pluralistes, contextualisés et démocratiques
- 30 **Repenser "l'excellence"** et les instruments qui la gouvernent

FINANCEMENT DE LA RECHERCHE ET DES PROGRAMMES DE RECHERCHE

- 31 **Adapter le calendrier** de financement de la recherche sur un temps long
- 32 **Renforcer les moyens humains** et administratifs des établissements de recherche
- 33 **Sanctuariser des financements** dédiés à la diffusion et à la médiation scientifique
- 34 **Création d'un Parlement scientifique national (PSN)**

CONDITIONS DE TRAVAIL ET CARRIÈRE DES SCIENTIFIQUES

- 35 **Sécuriser les débuts de carrière** et renforcer l'emploi pérenne
- 36 **Accompagner les chercheurs et les chercheuses** dans les tâches administratives et développer les fonctions supports
- 37 **Intégrer la médiation scientifique** dans les parcours de formation et les carrières

- 38
- 39
- 40
- 41
- 42

INFORMATION ET EXPERTISES SCIENTIFIQUES

Instituer un cadre de régulation unifié imposant la transparence sur l'usage de l'intelligence artificielle générative

Instaurer un quota de diffusion scientifique sur les supports médiatiques afin d'en assurer une communication régulière

Généraliser à toutes les écoles doctorales l'offre de formation de médiation scientifique et de communication dans les médias

TRANSMETTRE LES CONNAISSANCES PAR DES MODES DE COMMUNICATION OUVERTS, INCLUSIFS ET DIVERSIFIÉS

Alimenter le dialogue entre les scientifiques et la société

Définir une politique nationale de pérennisation des connaissances

Créer un "Fonds de science opérationnelle", une réserve bibliographique permettant de capitaliser la recherche et ses avancées pour adresser les premières problématiques rapidement en cas de crise majeure

Soutenir et s'appuyer sur les actions de médiation et de transmission des connaissances scientifiques mobilisant les voies artistiques et créatives

Augmenter la présence des scientifiques et organismes de recherche sur les réseaux sociaux

Interfacer sciences et société

INTERFACE MÉDIAS ET ÉCOSYSTÈMES INFORMATIONNELS

- 46 **Réaffirmer l'éthique et la déontologie** comme valeurs cardinales du journalisme scientifique
- 47 **Encadrer la pratique de la diffusion scientifique** en rendant obligatoire les éléments suivants : sources et financement, hypothèses et méthodes, résultats et incertitude
- 48 **Renforcer la capacité de l'ARCOM** à lutter contre la diffusion de fausses informations
- 49 **Documenter, archiver et éclairer le débat public** sur les controverses scientifiques
- 50 **Améliorer la visibilité des recherches et discours scientifiques** proposant des changements de paradigmes sociétaux et socio-techniques
- 51 **Renforcer les compétences en communication** des scientifiques

INTERFACE SOCIÉTÉ CIVILE ET INTERMÉDIAIRES COLLECTIFS

- 52 **Accélérer le déploiement** de l'accessibilité universelle des contenus scientifiques
- 53 **Poursuivre l'inclusion** et la participation de tous les publics dans l'orientation des politiques et pratiques scientifiques
- 54 **Renforcer la mise en place de comités sciences-société** au sein des organismes de recherche
- 55 **Renforcer la protection juridique** des chercheurs afin de garantir l'indépendance de la recherche
- 56 **Consacrer la production, la diffusion et la réception des connaissances scientifiques** comme pilier des droits culturels
- 57 **Renforcer les formations** et dispositifs favorisant les relations sciences-société



INTERFACE GOUVERNANCE, ADMINISTRATIONS ET INSTITUTIONS

- 58 **Encourager l'utilisation des connaissances et expertises scientifiques** dans la prise de décision publique

ÉTHIQUE, INTÉGRITÉ ET RESPONSABILITÉ SOCIALE DES SCIENTIFIQUES

Garantir la tiers veille scientifique dans les lieux stratégiques de la prise de décision

Partager avec la société un cadre clair et transparent autour des protocoles, des conflits d'intérêt et des prises de position des chercheurs et chercheuses dans l'espace public et médiatique

Instituer des temps collectifs dédiés à la diffusion, et à la culture scientifique et faire des infrastructures de recherche des espaces visibles et attractifs pour la société civile

Transformer les cultures de formation et de travail scientifique

Structurer durablement un écosystème de communication et de débat scientifique

INTERNATIONALISATION

- 43 **Favoriser les stratégies de collaborations scientifiques** qui priorisent les missions sociétales et l'intérêt général
- 44 **Créer des infrastructures** et politiques de données résilientes, pérennes et souveraines
- 45 **Promouvoir des mécanismes de solidarité**, pour construire une recherche de coopération, respectant une charte éthique internationale

